



Déclaration liminaire pour la FSU CHSCT SD 21 juin 2022

Les membres FSU du CHSCT SD 81 ont le cœur lourd aujourd'hui. Il s'agit ici du dernier CHSCT de l'année scolaire 2021-22, et nous n'avons aucune information concernant le fonctionnement de la future formation SST.

Pourtant si le temps du CHSCT est un temps long et que nous voudrions que cela aille plus vite, nous sommes persuadés que notre travail est fondamental, nos préconisations fort utiles et notre sens de l'écoute et de la prévention un outil précieux pour les personnels.

Si nous devons faire un bilan, nous pourrions par exemple être fiers et fières que les préconisations émanant des problèmes thermiques d'il y a 3 ans aient permis une réflexion au plus haut niveau et une action concrète des conseillers de prévention en direction des collectivités territoriales s'appuyant sur le guide élaboré nationalement. Nous regrettons cependant que les collectivités territoriales n'aient rien pu entreprendre ou n'ait pas fait le choix de le faire quant à la rénovation du bâti afin de protéger les usagers des derniers épisodes caniculaires. Les premiers rapports du GIEC datent de 2005, bientôt 20 ans et depuis, rien ou si peu et toujours de nouveaux établissements ou des rénovations ne prenant pas du tout en compte la problématique climatique. Concernant l'épisode récent de canicule, nous regrettons également que notre préfet ait menacé un maire de saisir le tribunal administratif s'il maintenait les arrêtés de fermeture de l'école de son village. Enfin, nous regrettons que notre employeur n'ait pas pris la mesure du danger et ait exigé des personnels une présence sur site alors que la chaleur y était insoutenable.

Bien d'autres sujets restent pour le moment sans réponse mais de nombreuses pistes de travail ont émergé et de nombreux chantiers de travail sont d'ores et déjà engagés, pour l'amélioration des conditions de travail.

Nous espérons notamment que l'enquête « Hygiène » permettra aux collectivités territoriales de prendre conscience des manques et ainsi se mettre en conformité avec le code du travail.

Nous constatons très régulièrement que les visites des membres du CHSCT permettent l'accélération des travaux dans bon nombre d'établissements, et très souvent l'amélioration des rapports sociaux, source de nombreux RPS.

Nous en profitons pour alerter une nouvelle fois au sujet de l'état des locaux du collège Pasteur à Graulhet. Nous nous demandons si par mesure de précaution et en attendant une expertise complète, le bâtiment fissuré ne devrait pas être évacué.

En ce qui concerne le logiciel ANDJARO, nous profitons de cette déclaration pour vous faire part de notre immense réserve quant au recours à un logiciel privé pour soit disant améliorer les conditions de travail. Nous pensons que le message envers la profession n'est pas le bon. Les conditions de travail ne peuvent être améliorées par le recours à un logiciel déshumanisant mais par la création des postes de remplaçants. L'enquête que nous lancerons d'ici peu sera un moyen de faire la lumière sur ce sujet.

D'autre part, le travail très fin de synthèse des observations dans le RSST nous permet d'alerter là encore sur le fait que les RPS constituent l'immense majorité des inscriptions.

Les violences de la part des élèves ainsi que de la part des parents d'élèves représentent les inscriptions les plus nombreuses dans le premier degré. Ainsi nous constatons que ces dernières émanent d'élèves dont les notifications ne sont pas scrupuleusement respectées et leur inclusion pose de ce fait de nombreuses difficultés et sont source d'altération des conditions de travail des personnels qui les accueillent. Un travail sur l'inclusion et les moyens à y octroyer devrait être engagé afin d'éviter de nombreux risques psycho-sociaux.

Dans le second degré, l'altération des rapports sociaux entre pairs ou avec la hiérarchie nous inquiètent. En ce sens, nous préconisons que ces questions de Santé et Sécurité au travail soient placées au rang de priorité

dans la formation initiale et continue des chefs de service. Le levier « médiation » par des experts et expertes formés du rectorat devrait être un réflexe pour éviter la cristallisation des conflits.

Enfin nous alertons encore sur l'insécurité induite par le manque d'information concernant la situation administrative des personnels. Les agents qui contactent les services doivent recevoir une réponse à leur demande.

Un exemple est frappant : les personnels ne savent pas si leur temps partiel est accordé ou non. Ils attendent pourtant cette réponse pour organiser l'année suivante en terme de vie familiale bien souvent, ou bien seulement parce qu'ils savent que leur santé en dépend. Vous paraît-il impossible d'envoyer un message à tout ceux et celles dont le temps partiel a été accordé ?

De même nous continuons d'être convaincu.es qu'aucun temps partiel ne devrait être refusé. Nous demandons depuis des années un suivi rigoureux des personnes dont le temps partiel a été refusé, afin de voir l'impact sur leur santé (CMO, démission, RC...).

Nous voulons également alerter au sujet de la reprise de l'épidémie de covid. Une réévaluation des mesures de protection est-elle envisagée ?

Enfin, nous dénonçons les politiques nationales qui mettent les collègues à mal dans leur professionnalité et sont causes de souffrance au travail.

Il en est ainsi de la campagne de job dating de plusieurs rectorats couverte médiatiquement sur le thème : « devenez enseignant en trente minutes d'entretien » qui stigmatise les enseignants en laissant entendre qu'enseigner n'est pas un métier qui s'apprend et qu'avoir été par exemple parent d'élèves suffit pour faire de vous un enseignant compétent, avec deux demi-journées de formation.... Vous imaginez une campagne : Vous savez lire un tableau excel ? Devenez DASEN en 30 minutes d'entretien ?

Il en est de même avec les épisodes d'harmonisation de masse et en douce permises par Santorin, l'application de correction numérique, véritable outil de surveillance permanente des correcteurs, un Big Brother de l'Education nationale du 21ème siècle. Ces pratiques dénaturent complètement l'acte de correction nient l'expertise des professeurs en matière d'évaluation et dégradent la valeur de leur travail. C'est une nouvelle violence infligée aux enseignants.

Nous profitons également de cette déclaration pour saluer le travail acharné des conseillers de préventions départementaux, avec qui le dialogue et la coopération sont des alliés à l'avancée de nos travaux.

Si la future formation spécialisée ne se réunit plus qu'une fois par an, nous espérons que ce sera parce que les conditions se seront améliorées grâce à la mise en œuvre des moyens nécessaires pour un service public d'éducation de qualité, qui respecte la santé des personnels.